

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

**Avis aux importateurs de certains fils en aciers inoxydables
originaires d'Inde
(Réglementation antidumping)**

En application du règlement d'exécution (UE) n° 1106/2013 (JO L 298/13) un droit antidumping définitif a été instauré à l'importation sur le territoire de l'Union de fils en aciers inoxydables, originaires d'Inde, et contenant en poids :

- 2,5 % ou plus de nickel, autres que ceux contenant (en poids) de 28 à 31 % maximum de nickel et de 20 à 22 % maximum de chrome,
- moins de 2,5% de nickel, autres que ceux contenant en (en poids) de 13 à 25 % maximum de chrome et de 3,5 % à 6 % maximum d'aluminium.

Ces marchandises relèvent actuellement des codes NC 7223 00 19 et 7223 00 99.

A l'issue d'une enquête (Avis 2014/C433/05) ouverte afin d'estimer l'impact de ces mesures sur la pratique de dumping, le taux de certains droits individuels est modifié par les dispositions du règlement d'exécution (UE) 2015/1483 (JO L228/15).

A compter du 3 septembre 2015, le taux de ce droit, applicable au prix net franco frontière de l'Union avant dédouanement, s'établit comme ci-après au regard des sociétés par lesquelles ces produits sont fabriqués :

Producteur exportateur	droit antidumping (%)	CACO
Garg Inox Ltd - Bahadurgarh, Haryana and Pune, Maharashtra	8,4	B 931
KEI Industries Ltd, New Delhi	7,7	B 925
Macro Bars and Wires, Mumbai, Maharashtra	0	B 932
Nevatia Steel & Alloys, Mumbai, Maharashtra	0,7	B 933
Raajratna Metal Industries, Ahmedabad, Gujarat	12,5	B 775
Venus Wire Industries Pvt. Ltd, Mumbai, Maharashtra	9,4	B 776
Precision Metals - Mumbai, Maharashtra	9,4	B 777
Hindustan Inox Ltd - Mumbai, Maharashtra	9,4	B 778
Sieves Manufacturer India Pvt. Ltd, Mumbai, Maharashtra	9,4	B 779
Viraj Profiles Limited, Palghar, Maharashtra et Mumbai, Maharashtra	6,8	B 780

Bekaert Mukand Wire Industries Lonand, Tal. Khandala, Satara District, Maharashtra Bhansali Bright Bars Pvt. Ltd Mumbai, Maharashtra Bhansali Stainless Wire Mumbai, Maharashtra Chandan Steel Mumbai, Maharashtra Drawmet Wires Bhiwadi, Rajasthan Jyoti Steel Industries Ltd Mumbai, Maharashtra Mukand Ltd Thane Panchmahal Steel Ltd Dist. Panchmahals, Gujarat	5	B 781
Superon Schweisstechnik India Ltd Gurgaon, Haryana	5	B 997
Toutes les autres sociétés	12,5	B 999

En outre, le bénéfice du droit individuel est subordonné à la présentation aux autorités douanières d'une facture commerciale en bonne et due forme, comprenant une déclaration signée par un responsable de la société ayant délivré ce document.

Cette déclaration doit impérativement comporter les éléments suivants :

1. Les nom et fonction du responsable de l'entité ayant délivré la facture commerciale.
2. La déclaration suivante : « *Je, soussigné, certifie que les (volumes) de (produits concernés), vendus à l'exportation vers l'Union européenne et faisant l'objet de la présente facture ont été fabriqués par (nom et adresse de la société – code additionnel TARIC) en (pays concerné).* »

Je déclare que les informations portées sur cette facture sont complètes et correctes ».

3. Date et signature.

En l'absence d'une telle facture, le droit antidumping provisoire sera appliqué au taux résiduel affecté à « Toutes les autres sociétés - (CACO B999) ».